

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/11/2022

Dossier complet le :
12/01/2023

N° d'enregistrement :
2022-6570

1. Intitulé du projet

RESTRUCTURATION DE LA PYRAMIDE DU LAC DE MAINE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ANGERS LOIRE METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur VERCHERE Jean-Marc

RCS / SIRET

2 4 4 9 0 0 0 1 5 0 0 0 1 1

Forme juridique

Communauté Urbaine

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44 équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Etablissement recevant du public : Centre nautique comprenant accueil, service de location de cycles, restauration collective, salles de réunion.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Le projet consiste en une réhabilitation thermique et une restructuration des locaux existants de la Pyramide du Lac de Maine ainsi que d'une extension ponctuelle en socle Nord de celle-ci, destinée à l'accueil du site et à la location de cycles.
- Le projet fera appel aux énergies renouvelables, notamment par l'installation d'une pompe à chaleur sur géothermie verticale terrestre et la mise en place de panneaux photovoltaïques.
- Le second-oeuvre sera déconstruit, ainsi que la couverture actuelle ardoise remplacée par une couverture zinc. Sa structure primaire bois et le volume actuel seront conservés.
- Le projet intègre le réaménagement paysager des abords immédiats avec une diminution des surfaces imperméables de 2 078 m² avant à 1 342 m² après.
- aménagement des abords par terrasses bois perméable et une végétalisation des talus pour les abords coté du lac / revêtement minéraux perméable pour les parvis et la cours de service
- A noter que le bâtiment est implanté par moitié sur la commune de Bouchemaine et par moitié sur celle d'Angers et nécessitera donc le dépôt de deux dossiers de demande de permis de construire.

4.2 Objectifs du projet

- L'objectif essentiel du projet est de satisfaire à un confort d'hiver et d'été en optimisant les consommations énergétiques et en minimisant les émissions de carbone tant dans ses matériaux et procédés constructifs que dans son fonctionnement.
- Cette réhabilitation permettra en outre de revaloriser cet édifice pour en confirmer son rôle d'élément phare du site du lac de Maine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprendront :

- 1) La dépose de la couverture, des menuiseries extérieures et des éléments de distribution intérieure non structurels,
- 2) Les travaux de terrassement ponctuels et de fondations sur pieux pour l'extension très mesurée (212 m²),
- 3) La reconstruction complète de l'isolation et de la couverture du bâtiment,
- 4) La redistribution des locaux intérieurs,
- 5) L'aménagement paysager des abords immédiats (terrasses bois perméables, aire de livraison, cheminements piétons, plantations des talus)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Le rez de chaussée bas recevra l'accueil d'orientation du site, les locaux de location de cycles et les réserves de la restauration.
- Le rez de chaussée haut sera destiné à la restauration réhabilitée et au bar et donnera accès à une terrasse latérale et à un belvédère coté Lac.
- Les étages recevront les salles de réunion existantes réhabilitées également.
- Le bâtiment sera ouvert au public en période diurne exclusivement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface globale du projet bâti (tous niveaux) dont : surface existante réhabilitée (dont RDC 620 m ²) surface d'extension en socle RDC bas (terrasses végétalisées)	1 512 m ² 1 300 m ² 212 m ²
- Surfaces en terrasses perméables (platelage bois ajouré)	440 m ²
- Surfaces de cheminement et cour de service et parvis en revêtement perméable	510 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

75 avenue du Lac de Maine
49000 Angers

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7° 2 7' 3 3 " N Lat. 0 ° 3 5' 3 4 " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pyramide se situe en limite de la zone naturelle d'intérêt écologique de type 1 "Lac de Maine", au sein de l'espace naturel sensible des basses vallées angevines et dans la zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique (ZNIEFF) de type 2.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pyramide se situe en limite de la zone tampon et pour sa moitié Sud en site inscrit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNPJ du Val de Loire et de la Confluence de la Maine et de la Loire, révisé et approuvé le 23 février 2021 (Pyramide en zone vulnérable hors d'eau)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour sa moitié Sud seulement, coté commune de Bouchemaine dans le site inscrit "Rives de la Loire et de la Maine".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A cent cinquante mètres au Nord du périmètre Natura 2000 ZSC et ZPS du Lac de Maine
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEF de type 2 en bordure immédiate.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet n'augmente pas la surface d'artificialisation puisque l'extension, le parvis et la cour de service sont réalisés sur un parvis existant. D'autre part, la végétalisation quasi inexistante aujourd'hui aux abords immédiats du site sera considérablement renforcée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet n'augmente pas la surface d'artificialisation puisque l'extension, le parvis et la cour de service sont réalisés sur un parvis existant. D'autre part, la végétalisation quasi inexistante aujourd'hui aux abords immédiats du site sera considérablement renforcée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les dispositions seront prises durant la phase chantier pour canaliser les eaux pluviales et de ruissellement vers le réseau existant et éviter ainsi tout risque de pollution du Lac.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Pyramide sera accessible aux véhicules motorisés nécessaires aux travaux seulement pendant la période de chantier. Ensuite, en activité, l'accès véhicules sera limité aux livraisons et interventions ponctuelles ultérieures sur ouvrage et maintenance.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éventuels odeurs de cuisine de la restauration seront traitées par une hotte aspirante intégrée aux équipements du restaurant.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation des locaux est prévue en période diurne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les réseaux EP et EU existants seront réutilisés sans incidence sur leur tracé ou capacité actuelle.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets non dangereux et inertes, issus de la déconstruction, de la distribution seront évacués du site. Les ardoises naturelles seront triées pour réemploi. Il n'y aura pas de production de déchets dangereux. Les éventuels produits amiantés issue de la déconstruction seront traités et évacués en conformité avec la réglementation en vigueur.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet de restructuration de la Pyramide s'inscrit dans le cadre du schéma directeur du Lac de Maine qui prévoit par ailleurs des travaux d'aménagements de cheminement et d'amélioration des réseaux n'amenant pas d'obligation d'autorisation environnementale (cf. rencontre DDT / Alter du 29 septembre 2022).

A noter que la surface imperméable globale est réduite de 2 078 m² existants à 1 342 m² pour le projet, compte tenu de la mise en place de terrasses bois perméables à la place des pavés béton existants et de revêtements minéraux perméables au niveau du parvis et de la cour de service (en lieu et place des émulsions gravillonnées existantes), ainsi que de la végétalisation intensive des talus et abords immédiats du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Ce projet de restructuration réhabilitation s'effectuera dans le respect total de l'emprise du bâtiment existant et de ses abords immédiats au Nord, sans intervention sur les zones naturelles.
- La zone travaux sera parfaitement cernée et close au plus près de l'emprise bâtie, le gabarit des véhicules sera limité au maximum et le chantier fera l'objet d'une gestion contrôlée des déchets de chantiers.
- Les matériaux employés seront exempts de composants nuisibles à la santé et notamment de C.O.V.
- A noter que cette réhabilitation thermique s'inscrit également dans le cadre d'une économie circulaire favorisant le réemploi et/ou le recyclage des matériaux déconstruits.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de l'intervention sur un site existant, parfaitement délimité dans son emprise et maintenue dans ses fonctions initiales d'accueil du public et de restauration, il ne paraît pas nécessaire d'envisager une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier graphique APS mis à jour (avec façades et perspectives)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Angers

le,

12/01/23

Signature

Le Directeur

Antoine GRANGÈRE



